



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 2 juin 2020

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Essais de dopage à l'oxygène du four de régénération des saumures bromées
(four statique)

Localisation : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 1215 avenue Charles De Gaulle -
01150 SAINT-VULBAS ;

Pétitionnaire : SA TREDI

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 25 mai 2020

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 29 juin 2020.

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

Le préfet
Pour le préfet,
le chef de bureau délégué


Charles BROZILLE